

## **52 - Subventions exceptionnelles aux ateliers musicaux et harmonies**

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :**

### **I - Subventions exceptionnelles aux ateliers musicaux**

Certains ateliers musicaux rencontrent actuellement des difficultés conjoncturelles liées à différents facteurs concomitants :

- l'évolution du statut des animateurs techniciens,
- le nombre grandissant d'élèves qui implique un accroissement de la masse salariale des intervenants,
- la baisse du soutien de certaines collectivités,
- la non réévaluation de la participation forfaitaire par élève versée par la Ville,
- les difficultés de certaines structures à mobiliser sur le long terme des personnels bénévoles.

Dans ce cadre, il est proposé d'effectuer, à titre exceptionnel, un réajustement des subventions 2011 au profit des trois ateliers musicaux suivants :

- l'atelier musical de Montrapon pour un montant de 4 000 €,
- le CAEM de Planoise, pour un montant de 4 000 €,
- la MJC de Palente pour un montant de 4 000 € : la MJC intègre en effet les élèves de l'atelier musical de Clairs-Soleils qui cesse définitivement ses activités à partir de cette rentrée 2011 et, à ce titre, il est nécessaire de compenser temporairement le niveau de participation des familles.

En cas d'accord, la somme totale, soit 12 000 €, sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000.

### **II - Subvention exceptionnelle à l'Association La Concorde de Saint-Ferjeux**

L'orchestre d'harmonie La Concorde de Saint-Ferjeux projette d'adapter l'opéra de Verdi «*La Traviata*».

L'Association souhaite en effet diversifier ses activités et son répertoire en abordant l'opéra. Elle cherche à construire un projet permettant d'intégrer professionnels et musiciens amateurs dans un objectif d'élargissement du public.

L'opéra sera présenté par les 55 musiciens de l'orchestre d'Harmonie, 3 chanteurs professionnels bénévoles, 150 choristes régionaux et un récitant. Trois représentations sont prévues sur la saison 2011-2012, dont une à Besançon le 22 novembre 2011, au Kursaal, avec entrée gratuite.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 7 400 €.

Il est proposé d'attribuer 2 500 € à l'Association pour l'aider à la mise en œuvre de ce projet culturel.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution de subventions pour un montant total de 14 500 €,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à intervenir avec la MJC de Palente.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, M. MONNEUR et Mme MICHEL n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.*